

Offre SONY TV & BARRES DE SON NOËL

Jusqu'à 200€ remboursés pour l'achat d'une TV et/ou barre de son

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Sony vous rembourse jusqu'à 200€, pour l'achat entre le 30 octobre 2015 et le 05 janvier 2016 inclus - effectué en France métropolitaine (Corse incluse), DROM-COM et Monaco⁽¹⁾, et dans un magasin participant⁽²⁾ ou sur un site marchand français participant⁽³⁾ - d'un téléviseur Sony 4K éligible à l'opération⁽⁴⁾ ou d'un produit audio (Barre de son, Plateau de son ou Amplificateur) éligible à l'opération⁽⁵⁾.

- (1) Vos coordonnées bancaires doivent émaner d'une banque domiciliée en France.
- (2) Offre non valable dans les magasins offrant le remboursement directement en caisse. Liste des magasins offrant le remboursement directement en caisse disponible sur www.sony.fr/nos-promotions
- (3) Les achats effectués sur internet sont acceptés pour les sites ayant une extension en «.fr» ou dont le siège social est basé en France, et s'ils fournissent une facture d'achat en français.
- (4) Téléviseurs éligibles et montants de remboursement associés :
 - KD49X8305CBAEP, KD49X8309CBAEP ou KD55X8505CBAEP, KD55X8509CBAEP : 100€ remboursés
 - KD55S8505CBAEP, KD65S8505CBAEP ou KD65X8505CBAEP, KD65X8509CBAEP : 200€ remboursés
- (5) Barres de son éligibles et montants de remboursement associés :
 - HXTX3.CEL : 75€ remboursés
 - HMTX3.CEL, HTRTX.CEL et STRON1060.CEL : 100€ remboursés
 - HST9.CEL : 200€ remboursés

Offre réservée aux personnes physiques majeures domiciliées en France Métropolitaine (Corse comprise), Monaco et DROM-COM, détentrices d'un compte bancaire domicilié dans une banque française, limitée à deux demandes (deux codes de participation) par foyer (même nom, même adresse et/ou même IBAN/BIC). Offre réservée aux particuliers et non cumulable avec une autre offre promotionnelle sur la période.

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'OFFRE ?

Pour recevoir le montant remboursable correspondant au téléviseur et/ou à la barre de son éligibles que vous avez acheté dans la période indiquée ci-dessus, renvoyez votre dossier de participation complet en suivant les étapes décrites ci-après :

1 CONNECTEZ-VOUS SUR LE SITE WWW.SONY.FR/NOS-PROMOTIONS ENTRE LE 30/10/2015 ET LE 20/01/2016 INCLUS

L'inscription en ligne sur ce site est obligatoire pour bénéficier de l'offre. Cette inscription nécessite que vous ayez un compte ouvert sur le site www.sony.fr/nos-promotions dédié à nos opérations promotionnelles.

- **Identifiez-vous** si vous possédez déjà un compte ; si vous n'avez pas encore de compte sur ce site, il faudra tout d'abord en créer un et valider l'email de confirmation reçu sur l'adresse email renseignée par vos soins (vous pourrez par la suite réutiliser vos identifiants pour toutes les opérations relayées sur ce site).

- **Accédez à l'offre**

- **Complétez le formulaire dédié** à l'offre sans oublier vos coordonnées bancaires émanant d'une banque domiciliée en France et votre numéro de portable ainsi que votre email servant au suivi de votre remboursement. Vos coordonnées bancaires ne seront utilisées que pour procéder au remboursement lié à cette offre. Elles seront conservées uniquement le temps nécessaire au traitement de votre dossier.

- **Validez le formulaire**

La validation électronique du formulaire déclenche l'émission d'un code de participation unique et vous pourrez alors imprimer le document récapitulatif des informations saisies.

2 CONSTITUEZ LE DOSSIER À ENVOYER AVEC LES ÉLÉMENTS CI-DESSOUS :

- **Le document récapitulatif de votre participation obtenu** à l'étape précédente, comprenant vos coordonnées complètes ainsi que votre code de participation unique.

Cas n°1 : Achat d'un téléviseur **OU** d'un produit audio : un code de participation

Cas n°2 : Achat de deux produits parmi les références éligibles (téléviseurs et/ou barres de son) : deux codes de participation en tout (un par produit)

- Si vous ne disposez pas d'une imprimante, recopiez sur papier libre, votre nom, prénom, adresse complète et code de participation unique.

- **Le code-barres original** à 13 chiffres commençant par 45 ou 49 ainsi que le numéro de série original commençant par 5 suivi de 9 ou 10 caractères alphanumériques de votre produit Sony concerné par l'offre (à découper sur le carton d'emballage conforme à l'exemple ci-contre). Un code barre et un numéro de série par produit.

- **L'original ou la photocopie de votre preuve d'achat** de votre téléviseur et/ou barre de son Sony concernés par l'offre, daté entre le 30/10/2015 et le 05/01/2016, en entourant la date d'achat ainsi que la référence du produit concerné par l'offre. La preuve d'achat doit être rédigée en français. Sera considérée comme nulle toute demande illisible, incomplète, expédiée après la date limite et/ou non accompagnée des preuves d'achat requises.

Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées ou qui ne permettent pas de contacter le participant, entraînent la non prise en compte de la demande de remboursement.

Pour l'achat de deux produits simultanément, l'envoi des pièces justificatives doit être fait dans la même enveloppe.



3 ENVOYEZ VOTRE DOSSIER complété sous pli suffisamment affranchi, de préférence en recommandé avec AR, avant le 21/01/2016 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Offre SONY TV-BARRE DE SON NOËL
CUSTOM PROMO N°44130
CS 0016
13102 ROUSSET CEDEX

Les frais d'envoi du dossier sont à votre charge exclusive et ne seront pas remboursés. Pour toute question, appelez au 0970 805 100 (numéro non surtaxé depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 9h à 18h (à l'exception des jours fériés)

Référence de l'opération à rappeler : N° 44130

Vous recevrez votre remboursement dans un délai de 6 à 8 semaines environ à réception de votre dossier papier complet, sans que ce délai fourni à titre indicatif n'engage Sony.

SONY

Du 30 octobre 2015 au 5 janvier 2016

JUSQU'À
200€
REMBOURSÉS



SUR UNE SÉLECTION DE TV 4K OU BARRES DE SON*

4K
Ultra HD

Visuels non contractuels.

* Voir modalités en magasin ou sur www.sony.fr/nos-promotions

Jusqu'à **200€** remboursés
sur une sélection de TV 4K

Jusqu'à **200€** remboursés
sur une sélection de barres de son

Les deux offres de remboursement sont cumulables

LE MEILLEUR DE LA 4K



Téléviseurs éligibles et montants de remboursement associés :

- **100€** remboursés sur : KD49X8305CBAEP, KD49X8309CBAEP et KD55X8505CBAEP, KD55X8509CBAEP.
- **200€** remboursés sur : KD65X8505CBAEP et KD65X8509CBAEP.

LA COURBE PARFAITE



Téléviseurs éligibles et montants de remboursement associés :

- **200€** remboursés sur : KD55S8505CBAEP et KD65S8505CBAEP.

4K
Ultra HD

LA MUSIQUE, AU RYTHME DE VOS ENVIES, PARTOUT CHEZ VOUS



Barres de son éligibles et montants de remboursement associés :

- **100€** remboursés sur : HTNT3.CEL et HTRT5.CEL.
- **200€** remboursés sur : HTST9.CEL.



Plateau de son éligible et montant de remboursement associé :

- **75€** remboursés sur : HTXT3.CEL.



Amplificateur éligible et montant de remboursement associé :

- **100€** remboursés sur : STRDN1060.CEL.

 **Wireless
Multi-room**
SongPal Link